



Congés paternité imposé

Par **arnaud33**, le **27/06/2012** à **08:24**

Bonjour,

Voilà, j'ai été en accident de travail pendant 4 mois. A la fin de celui-ci, je signale à mon employeur la date à laquelle je dois reprendre mon poste. Il m'envoie un courrier me disant que j'ai des jours de congés à rattraper ce dont je suis d'accord, d'autre part que je dois aller à une visite médicale, et que je leur ai signalé que je voulais prendre mes congés paternité, donc que vu qu'il n'arrivait pas à me joindre, suite au congés qu'il me devait, il m'accorde ce congés paternité juste après. Je suis allé le voir et je lui ai dit que je refusais de prendre ces congés à la date à laquelle il voulait que je les prenne, que c'était de mon droit de choisir quand je voulais les prendre. Il m'a dit " vous êtes sur que vous pouvez prendre ces jours quand vous voulez", je lui ai dit oui, car j'ai 4 mois pour les prendre et je dois vous prévenir 1 mois avant. Hors en plus, il m'envoie ce fameux courrier en me disant que dans 3 semaines, je serais en congés paternité. En partant je lui ai dit, que je lui dirai quand je souhaiterai les prendre. Donc je devais reprendre mon poste après les congés qu'on me devait, arrivé au travail, un collègue me dit que je ne travail pas, que je suis en congés, et que c'est le responsable qui lui avait dit hier, qu'il devait me transmettre le message au cas ou je venais. En plus soi-disant qu'il m'a envoyé un courrier et appeler, je n'ai évidemment rien reçu, ni appel, ni courrier. Ma question est " que dois-je faire". J'ai l'intention de prendre mes congés paternité d'ici 1 mois, je compte faire comme il se doit, envoyer une lettre en AR pour leur signaler un mois avant. Mais ces fameux jours de congés dans lesquels je me trouve, à quoi cela va correspondre? je sais qu'il peut me mettre une semaine de vacances ou il veut, et c'est la loi, d'après ce qu'il m'a dit bien sur.

Donc dans l'immédiat je compte l'appeler, lui dire que je suis venu au travail pour rien, sans être prévenu que j'étais en congés et que je compte les prendre dans 1 mois, qu'en pensez-vous?

NB: petite précision, concernant le congés paternité de mon premier enfant, mon patron me disait que j'avais des heures à récupérer, donc il me disait pendant plusieurs lundis de ne pas venir travailler, en réalité, il à fait passer sa en congés paternité sans me le dire, et moi j'ai signé le papier ou il y avait marqué congés annuel sans le savoir, ce n'était pas préciser, cool le patron

Par **P.M.**, le **27/06/2012** à **13:39**

Bonjour,

Tant que vous agirez par communications téléphoniques sans verbaliser cela par lettre

recommandée avec AR, cela ne servira pas à grand chose dans la défense de vos droits...